

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, C. PIOT ET C.-P. SERRURE.

—
TOME V.

V. 5-6
1849-50



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE, D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELAINE.

—
1850

NOTICE

SUR

UN TRÉSOR DE MONNAIES DÉCOUVERT A BETEKOM (1).

PL. II, FIG. 1-6.

Betekom est un village situé sur le Demer, dans la province de Brabant, entre Aerschot et Malines. Deux ouvriers, occupés à y exécuter des travaux, découvrirent un pot contenant des monnaies, qu'ils s'empressèrent de diviser entre eux à parts égales. Tous les deux se rendirent séparément à Louvain, pour y vendre à des orfèvres leur petit trésor. Une moitié fut acquise par M. Everaerts, l'autre moitié par M. Goddons; et, par un hasard singulier, chacun d'eux eut dans sa part une monnaie unique.

Quoique le trésor se composât d'environ une cinquantaine de pièces, il s'en faut de beaucoup qu'elles soient passées toutes dans les cabinets des amateurs. Le toucher seul suffisait pour faire tomber en poussière un bon nombre d'entre elles, et peu résistèrent à l'opération qu'elles durent subir pour les nettoyer.

Nous donnons ici les variétés dont ce dépôt se composait :

(1) Nous devons les particularités concernant cette découverte à l'obligeance de MM. Everaerts et Goddons. Nous nous empressons de leur en témoigner notre reconnaissance.

1° *Av.* Lettres informes qui, au premier abord, semblent former : ...PHS...; au-dessus et au-dessous une croisette; le tout entouré d'un triple grenetis.

Rev. Croix pattée, cantonnée de quatre globules et entourée d'un grenetis. La légende indéchiffrable donne les lettres : ...IOIVIO.....IOI. (Pl. II, fig. 1.)

(Pièce unique appartenant à M. Goddous.)

L'état usé de cette monnaie prouve incontestablement qu'elle est la plus ancienne du dépôt. Le type de l'avvers ayant une ressemblance frappante avec celui du revers de la monnaie de Hugues, comte de Paris (987), il ne serait pas impossible que cette monnaie appartint aux dernières années du x^e siècle ou au commencement du siècle suivant.

2° *Av.* S GERTR.....VIRGO. Croix cantonnée de : X , ω (α et ω) et de deux globules, et entourée d'un cercle.

Rev. ✠ $\text{PRVD}\text{E}\text{I}\text{I}\text{S III}.....\text{ION}.....$ Légende intérieure : S I-.....GN-SE. Crosse. (Pl. II, fig. 2.)

(Pièce unique appartenant à M. Everaerts.)

Cette monnaie, qui est maintenant la plus ancienne connue des abbesses de Nivelles (1), était extrêmement difficile à déchiffrer. Son propriétaire ayant eu la bonté de nous la confier pendant quelques jours, nous sommes parvenu à lire les lettres transcrites ci-dessus. La légende du revers n'étant que la continuation de celle de l'avvers, nous aurons : *Sancta GERTRVdis VIRGO PRVDENS* (sainte Gertrude, vierge sage). Le reste de la légende nous semble donner :

(1) Voir l'article de M. Chalon sur les monnaies des abbesses de Nivelles dans le t. I^{er}, p. 161, de cette *Revue*.

Nivellensis MONasterii (en supposant des abréviations dans ces mots), *Sanctæ I-nsiGNSE* pour *insignes (insignia)*. Les saintes insignes du monastère de Nivelles sont, nous semble-t-il, la crose figurée dans le champ. Plus tard, ces insignes devinrent un portail (1) dans lequel la crose fut parfois conservée.

Les caractères principaux qui constituent le type de cette monnaie sont : la croix carlovingienne, l'alpha et l'oméga, et le nom de la sainte patronne, sans son buste. Ces particularités et surtout l'absence du buste de la sainte, patronne de Nivelles et de son monastère, nous semblent devoir faire reporter cette monnaie aux premières années du XI^e siècle (2).

3^o *Av.* Croix cantonnée d'un alpha et d'un oméga, et entourée d'un grenetis ; légende : S GERTRVDIS VIRGO.

Rev. Dans le champ : S-P NI R-VIELLA-SNĒDA-✠.
(Pl. II, fig. 5.)

Cette inscription, l'une des plus bizarrement disposées que nous ayons vue, est encore la continuation de la légende de l'avvers, et doit être lue de la manière suivante : PRV-DENS . S(anta) NIVIELLA ✠. Nous aurons donc : Sainte Gertrude, vierge sage. La Sainte Nivelles.

Ces monnaies et celles frappées à Bruxelles formaient la plus grande partie du trésor ; elles étaient aussi mieux

(1) Voir ce que nous avons dit à ce sujet dans les communications scientifiques faites à la Société de la Numismatique belge dans la séance du 1^{er} juillet dernier. Le procès-verbal de cette séance se trouve à la fin de la livraison.

(2) Voir LELEWEL, *Numismatique du moyen-âge*, t. III, p. 214, et notre article dans cette *Revue*, t. IV, p. 316.

conservées que les deux monnaies précédentes dont nous venons de donner la description. Ce qui doit nous faire supposer, avec raison, qu'elles sont postérieures à celles-ci, et qu'elles ont été frappées pendant la première moitié du XI^e siècle.

4^o *Av.* Croix pattée cantonnée de deux globules et de deux figures qui ressemblent aux trois boucliers superposés, comme il s'en trouve sur les monnaies allemandes; le tout entouré d'un grenetis. La légende porte : ✠IOTGERVSMSPOT.

Rev. Dans le champ et en forme de croix : BRVOC-SELLA, et dans les cantons de cette croix : S-G-E-¶ ou S-G-h-E ou S-G-‘I-E, comme quelques numismates le prétendent (1). (Pl. II, fig. 4.)

Nous croyons devoir lire cette inscription de la manière suivante : *Sancta GEdula Patrona BRVOCSELLA* et non *Sancta GHEdula BRVOCSELLA* (2). La légende de l'avvers :

(1) Ces lignes étaient déjà écrites lorsque nous avons reçu la 2^e livraison du tome III des *Mémoires de la Société d'archéologie et de numismatique de Saint-Petersbourg*. La planche VIII de cette livraison représente, fig. 2, une variété des deniers de Bruxelles. En voici la description : *Av.* Dans le champ : $\begin{matrix} \text{¶ I N} \\ \text{¶ S S} \end{matrix}$ BRVOC. *Rev.* Croix pattée cantonnée d'une figure qui ressemble aux trois boucliers superposés; la légende porte : + PCT ∞HSIES. Nous lisons l'inscription de l'avvers de la manière suivante : *Sancta Gudula*, ¶ pour *Patrona IN BRVOCSELLa*. Il s'ensuit de là que la lecture des deniers de la trouvaille de Betekom, telle que nous l'avons proposée, doit être préférée, qu'il faut lire *Sancta Gudula Patrona BRVOCSELLA*, et que les numismates, qui regardent la lettre ¶ pour un h renversé ou un I apostrophé à rebours, ont tort.

(2) Des numismates veulent y trouver le mot de saint Géry (*Sanctus Gaugericus*); mais nous démontrerons plus loin que cette lecture est impossible.

IOTGERVSMSPOT pourra être lue, selon nous, comme suit : **IOTGERVS** *Monetarius Sancti* **PETri**. Le nom de Jotgerus serait donc celui d'un monétaire; le **S** est bien l'initiale de *Sanctus* ou *Sancti*; et les lettres informes **POT** désignent très-probablement le nom du saint. Nous nous sommes arrêté à saint Pierre, faute de pouvoir trouver le nom d'un saint qui cadre mieux avec ces lettres.

5° Variété : avec **OTGERVS**, et la croix cantonnée seulement d'une seule figure, composée de trois boucliers superposés. (Pl. II, fig. 5.)

6° Autre variété : avec la croix cantonnée de deux de ces figures. (Ibid., fig. 6.)

Sous le rapport scientifique, ce trésor est sans contredit l'un des plus importants qui ait jamais été trouvé en Belgique. Il fait remonter les monnaies brabançonnnes à une époque pendant laquelle on supposait généralement que tout monnayage avait cessé dans ce pays, par suite des révoltes successives et des bouleversements qui eurent lieu dans la Lotharingie. Il devient maintenant évident que dans le *pagus* de Brabant, dont les limites correspondent en partie à l'ancien duché du même nom, on a frappé monnaie, et qu'on n'a pas discontinué d'en frapper, si ce n'est peut-être par des causes purement accidentelles. Nous allons dire pourquoi. Il suffit de jeter un coup d'œil sur ces monnaies pour se convaincre qu'elles ont le type allemand, que par conséquent les monnaies des empereurs devaient avoir un cours assez étendu dans ce pays pour y exercer cette influence et pour faire exclure totalement le type français. S'il est constant que les empereurs continuèrent à frapper monnaie dans plusieurs localités situées sur la Meuse, telles

que Dinant, Huy, Liège, Maestricht, Visé, Arnhem, Nimègue, etc., il est maintenant tout aussi évident qu'on en frappa dans le Brabant. Mais il y eut cette différence, que si dans les ateliers situés le long de la Meuse, leurs noms, leurs titres et leurs effigies furent longtemps conservés, il n'en fut pas de même dans les ateliers situés dans le *pagus* de Brabant, où cet usage fut assez tôt abandonné, s'il y a existé, comme nous n'en doutons pas. M. Lelewel avait déjà dit, dans son travail sur la numismatique du moyen âge, que Charles de France, duc de Lotharingie, aurait bien pu faire battre monnaie à Bruxelles, dans l'île de St-Géry.

« Depuis que l'archiduc Brunon partagea la Lotharingie en deux duchés, dit-il, il y avait toujours deux dues; mais la tranquillité du pays n'en allait pas mieux : l'insubordination et l'influence de la France carlovingienne l'agitaient. Pour remédier à ce mal, Otton II, en 976, fit duc-roi de Lothier, Charles, fils du roi Louis d'Outre-mer. Charles accepta cette province comme dépendance de l'Allemagne, l'administra comme vassal, et établit sa résidence à Bruxelles, dans le quartier de St-Géry.

» Issu de la maison souveraine, originaire de la Belgique, il y frappa la monnaie souveraine, mais la laissa sujette à l'autorité. Ces deniers offrent d'un côté le monogramme Charles, qui est son propre, de sa famille, la légende qui l'environne porte *gratia dei rex*; du côté de la croix la légende nommait *otto rex*, le roi Otton III (985-996). La pièce que j'ai figurée sur la planche XX, n° 1, m'a été communiquée par M. De Sauley. Il y a quelques mois cette monnaie fut trouvée en certain nombre avec les autres contemporaines.

» Le roi Charles, duc de Lothier, fut petit-fils d'Odgive, sœur d'Atelstan, roi anglo-saxon, et d'Édithe, mère d'Otton II; par conséquent, il fut beau-père d'Otton III et d'Éthelred, célèbre inventeur des empreintes de la monnaie. Il gouvernait le Lothier lorsque Éthelred marquait sa monnaie de la dextre (976-991). Il semble qu'il a plu à Charles d'imiter son parent, et il a réuni la dextre éthelredine avec son monogramme carlovingien. Fountain a publié une semblable monnaie parmi les incertaines, dont il ignorait la signification. Le type y est grossier, mais la dextre et le monogramme de Charles y sont reconnaissables. Les légendes sont très-diffformes, mais on y débrouille *gratia Dei rex* répété dans l'un et l'autre. Je reproduis cette pièce sur la pl. XVII, fig. 2, et je supposais qu'elle est de Charles de Lothier, lorsque la découverte et la connaissance de la pièce précédente au monogramme de Charles et au nom d'Otton vinrent raffermir mon opinion. Cette monnaie a une apparence d'indépendance, à moins que le *gratia Dei rex*, deux fois répété, ne se rapporte une fois à Charles et une seconde fois à Otton, sous-entendu (1). »

La seule objection raisonnable que l'on pourrait faire contre l'opinion de M. Lelewel, c'est que le monogramme de Carolus est probablement, sur la première de ces monnaies, une réminiscence du monogramme carlovingien, comme il a déjà été démontré pour plusieurs monnaies semblables, et que par conséquent il n'est possible de tirer de ce monogramme aucune conséquence.

Quant à la seconde monnaie citée par M. Lelewel, ne serait-elle pas le produit d'une imitation barbare comme il s'en

(1) M. LELEWEL, *Numismatique du moyen âge*, t. III, p. 150 et 151.

trouve tant de cette époque? Nous n'avons pas la prétention, lâtons-nous de le dire, de vouloir trancher ces questions.

Quoi qu'il en soit, il est certain que Charles de France avait sa résidence ordinaire à Bruxelles, où il fit construire, dans une île formée par deux bras de la Senne, un château, auquel il joignit une chapelle, s'il faut en croire les *Brabantsche Geesten*. D'autres prétendent que la chapelle en question avait déjà été construite par ordre de Pepin en 948.

Nous ne discuterons pas ici les faits et les preuves allégués par les partisans de ces deux opinions; mais nous n'oserions jamais croire que c'est cette chapelle qui a imposé son nom aux monnaies trouvées à Betekom.

Faut-il lire ces monnaies comme la plupart des numismates les lisent? Faut-il y voir le nom de saint Géry, et en conclure qu'elles ont été frappées dans ce château? Nous croyons, pour de très-bonnes raisons, que les noms des saints, qui se trouvent inscrits sur les monnaies, sont les noms des saints patrons des villes ou endroits où elles sont frappées. Les exemples en sont trop nombreux pour que nous puissions nous permettre de les citer. Ceci posé, il s'ensuit nécessairement que le nom du saint ou de la sainte inscrit sur la monnaie dont nous nous occupons est celui du saint patron de Bruxelles pendant le XI^e siècle. Quel était le saint patron de Bruxelles vers cette époque? Était-ce saint Géry, comme une foule d'auteurs le supposent? Évidemment, non, puisque la chapelle de St-Géry était une simple chapelle castrale, qui ne fut même élevée au rang d'église paroissiale qu'en 1520⁽¹⁾, tandis que la chapelle dédiée à sainte Gudule

(1) HENNE et WAUTERS, *Hist. de Bruxelles*, t. III, p. 172.

et à saint Michel était déjà considérée au x^e siècle comme l'église principale de Bruxelles⁽¹⁾. Nous savons très-bien que l'orthographe de sainte Gudule est en latin *Gudula* et non *Gedula*, comme on est en droit de le supposer d'après l'orthographe adoptée sur les monnaies en question ; mais le nom de saint Géry s'écrivait-il *Ghericus* ou *Gaugericus* ? Ainsi, il n'est pas possible de tirer une conséquence de l'orthographe du nom. Pourrait-on encore supposer qu'on ait voulu désigner par St-Géry le nom de l'île ou du quartier de St-Géry ? Nous répondons encore négativement, parce que les noms de quartier ou île de St-Géry sont des dénominations très-modernes, qui n'ont jamais été connues pendant le moyen âge. Nous croyons donc qu'il vaut mieux suivre la règle générale et y voir le nom d'une sainte, celui de sainte Gudule, qui était déjà reconnue vers cette époque comme patronne de Bruxelles.

Restent encore à examiner les questions suivantes : Vers quelle époque ces monnaies ont-elles été frappées ? Par qui l'ont-elles été ?

La première de ces questions est facile à résoudre. Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit plus haut à l'occasion de monnaies au nom de sainte Gertrude frappées à Nivelles, pour démontrer qu'elles appartiennent au xi^e siècle. Nous ajouterons encore que l'orthographe de *Bruocsella* correspond très-bien à celle que nous voyons figurer dans les diplômes de cette époque⁽²⁾, et que le type de ces monnaies correspond au type employé pendant la première moitié du

(1) MIREUS, *Not. eccl. belge*, c. 26.

(2) Ibid, ch. XXVI ; dipl. de 966 et 976.

xi^e siècle par les empereurs (1). On savait d'ailleurs que déjà en 1071 la monnaie de Bruxelles était connue. Elle se trouve mentionnée dans une charte de Liébert, évêque de Cambrai, donnée en faveur de l'église de Bruxelles (2).

Quant à la seconde question, celle de savoir par qui cette monnaie a été frappée, elle est, nous l'avouons, plus difficile à résoudre que la première. Nous nous permettrons de rappeler ici au lecteur les efforts continuels faits par les rois de France, pour s'emparer de la Lotharingie; les intrigues incessantes qu'ils y nouèrent pour arriver à leur but, et les encouragements qu'ils donnaient aux seigneurs lorrains qui se révoltaient contre leur suzerain, l'empereur d'Allemagne. Ces efforts, ces intrigues et ces encouragements donnés à la révolte, avaient enfin porté leurs fruits dans la partie occidentale de la Lotharingie; l'éloignement de cette partie du centre de l'Empire, le peu d'action que les empereurs y exerçaient, ajoutèrent encore aux difficultés de gouverner des populations actives, entreprenantes et toujours disposées à la révolte. Toutes ces causes réunies avaient enfin porté des coups funestes à l'autorité impériale: les ducs de Lothier levaient parfois eux-mêmes l'étendard de la révolte, et les empereurs, sans avoir déclaré l'hérédité de la dignité de duc de Lothier, furent forcés le plus souvent de la transmettre de père en fils. Il se pourrait donc que les ducs de Lothier eussent fait frapper monnaie, sans cependant oser y inscrire leur nom, car on ne peut pas

(1) Voir CAPPE.

(2) GHESQUIÈRE, p. 102. *Duo solidi bruxellensis monete*, est-il dit dans la charte citée par ce savant.

dire que la monnaie dont nous nous occupons soit impériale, puisque nous n'y voyons pas figurer le nom de l'empereur ou aucun de ses insignes ; et d'un autre côté nous ne pouvons pas soutenir aussi qu'elle soit ducal, puisque nous y voyons figurer seulement le nom d'un monétaire.

Pourrait-on supposer qu'elle est municipale? Nous ne le croyons pas ; rien du moins ne nous autorise à le penser. Tout ce que nous pouvons dire avec assurance, c'est qu'elle est un véritable type de la transition entre la monnaie impériale pure et la monnaie ducal, dont s'emparèrent les comtes de Louvain, après avoir été créés ducs héréditaires du Lothier.

C. PIOT.

